

[Text]

Senator Phillips: Mr. Chairman, throughout the evidence given before the committee of the other place, all of the provinces expressed a concern regarding the funding of the program. Perhaps I could assist the minister by referring to the brief which was submitted by the Province of Ontario. This brief is rather typical of all of those submitted to the committee of the other place. At page 14, the following appears:

Ottawa has already acted in the vital area of health care financing by abandoning a previous commitment to revenue guarantees under the Established Program Financing Arrangement. This will mean a total loss to the provinces of more than \$5 billion over a five-year period. Ontario is absorbing a loss of \$1.7 billion in funding with a net loss in health care alone of \$1.2 billion.

I am intrigued that the federal government is concerned with extra billing and the cost to the patient, but is reneging and changing the EPF formula so that it will cost the provinces \$5 billion over five years. I find it almost hypocritical to say on one hand the government is concerned with a patient being charged \$25, yet on the other hand pass \$5 billion over to the provinces. Why was there no consideration given to increasing the amount of money?

Hon. Miss Bégin: Despite my activist role, I must say that I was a total failure, Senator Phillips, in trying to convince the provincial governments to put the revenue guarantee money into health. The revenue guarantee is—and I suppose my colleagues will not like me describing it as this—like a “goody” that was added to the EPF formula on top of post-secondary education moneys and health moneys.

I should like to refer you to the communiqué which was released by the premiers of the ten provinces at the conclusion of their annual meeting of August, 1981, in which they stated extremely clearly that the revenue guarantee never belonged to health or post-secondary education. The least I can say is that that was not very clever on their part. How can I defend it and pretend it went into health services when they never put that money into health services?

Senator Phillips: In your opening remarks you said that the federal government has been paying approximately 50 per cent; Ontario stated that the Federal Government's share had declined from 45 per cent to 41 per cent; Alberta states that without the tax transfer points the federal government is only paying 14 per cent.

I should like to refer to the principle of visibility which is introduced in this bill and ask you—and in doing so I realize you have a different interpretation than do the provinces—what would happen if the Province of Alberta in its visibility said that the province is paying 86 per cent and the federal government is paying 14 per cent.

[Traduction]

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, tous les témoignages soumis devant le comité de la Chambre des communes traduisent l'inquiétude des provinces face au financement du programme. Je pourrais peut-être aider le ministre en la renvoyant au mémoire qu'a soumis l'Ontario. Ce mémoire est un exemple typique de tous les mémoires soumis au comité de la Chambre. On peut y lire ceci à la page 14:

«Ottawa est déjà intervenu dans le domaine primordial du financement des services de santé en se soustrayant à un engagement antérieur ayant trait aux garanties de recettes, dans le cadre de l'accord de financement des programmes établis. Cette décision se traduira, pour les provinces, par une perte totale de plus de 5 milliards de dollars sur une période de cinq ans. L'Ontario absorbe une perte de 1,7 milliard de dollars en subventions, la perte nette dans le domaine de la santé se chiffrant à elle seule à 1,2 milliard de dollars sur cette période.»

Je m'étonne que le gouvernement fédéral se soucie de la surfacturation et des coûts assumés par les malades alors qu'il renonce et modifie la formule du financement des programmes établis de sorte qu'il en coûtera aux provinces 5 milliards de dollars sur cinq ans. Je trouve presque hypocrite de dire que, d'une part, le gouvernement s'oppose à ce qu'on réclame 25 \$ d'un malade alors que, d'autre part, il octroie 5 milliards aux provinces. Pourquoi n'a-t-on pas envisagé la possibilité d'augmenter le financement?

L'honorable Mme Bégin: En dépit de mon rôle d'activiste, je dois avouer que j'ai tout à fait échoué, sénateur Phillips, dans mes efforts de convaincre les gouvernements provinciaux d'affecter les garanties de recettes aux soins médicaux. La garantie de recettes est—je suppose que mes collègues n'aimeront pas l'analogie—un genre de «prime» ajoutée au financement des programmes établis, en plus des fonds alloués à l'éducation postsecondaire et aux soins de santé.

J'aimerais vous renvoyer au communiqué de presse qu'ont publié les premiers ministres des dix provinces lors de la clôture de leur réunion annuelle, en août 1981, dans lequel ils ont déclaré, on ne peut plus clairement, que les recettes n'ont jamais été affectées aux soins de santé ou à l'éducation postsecondaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'était pas très intelligent de leur part. Comment puis-je prétendre que les recettes étaient affectées aux services de santé alors qu'eux ne s'en sont jamais servi à cette fin?

Le sénateur Phillips: Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que la contribution fédérale s'élevait à 50 p. 100 environ; or, l'Ontario a déclaré que la part du gouvernement fédéral était passée de 45 à 41 p. 100, tandis que l'Alberta affirme que, si l'on fait abstraction du transfert de points d'impôt, la contribution du gouvernement fédéral n'est que de 14 p. 100.

Je voudrais revenir à la notion de présence qui figure dans le projet de loi et vous demander—et je sais que votre interprétation est différente sur ce point de celle des provinces—ce qui arriverait si l'Alberta, en vertu de ce principe, affirmait que sa contribution était de 86 p. 100 et celle du gouvernement fédéral, de 14 p. 100.